

Mercredi 16 Octobre 2019 - n°230

**Événements** - Notez bien !

**Finances** - Réforme de la taxe d'habitation : l'Assemblée rétablit l'indexation en 2020

**Habitat** - Comment les Français vivent-ils dans leur logement ?

**Environnement** - Permettre aux territoires de surmonter la multiplication des sécheresses

**Patrimoine** - Interview de Dominique Garcia, Président de l'INRAP

**Numérique** - Un AMI sur la data city à l'échelle des villes moyennes

**Action Cœur de Ville** - Les synthèses des Rencontres de Arras sont publiées

**Grand Prix de la Revue des Collectivités Locales 2019** - Appel à candidatures pour le Grand Prix de la Revue des Collectivités Locales 2019

**Environnement** - Questionnaire « Végétal dans la planification urbaine » ouvert jusqu'à la fin du mois d'octobre 2019

## EVÉNEMENTS



### Notez bien !

#### **Mardi 29 octobre 2019 (9h30-12h00)**

Groupe de travail habitat, logement, politique de la ville, *Paris*  
Siège de l'USH

#### **A l'occasion du prochain Congrès des Maires :**

- **Mardi 19 novembre 2019**

Réunion du réseau des Directeurs de cabinet de *Villes de France, Paris*

*Dans les locaux du groupe Altice-SFR*

- **Mercredi 20 novembre 2019**

Visite de la délégation de *Villes de France* au Salon des Maires

- **Jeudi 21 novembre 2019**

Clôture du Congrès

#### **Lundi 25 novembre 2019**

Groupe de travail attractivité sur le mécénat culturel, *Boulogne-Billancourt*

*Siège de la FDJ*

#### **Mardi 26 novembre 2019**

Rencontre avec Monsieur Franck Riester, Ministre de la Culture

#### **Mardi 10 décembre 2019**

Grand prix de la Revue des Collectivités Locales, *Paris*

#### **Mercredi 11 décembre 2019**

- 10h : Conseil d'administration de *Villes de France, Issy-les-Moulineaux*

*Dans les locaux de Transdev*

- 14h - 18h : Rendez-vous de l'intelligence locale, *Paris*

Mobilités : quelle ambition pour les villes moyennes ?

*Salle de conférence du CNAM*

#### **Mardi 21 janvier 2020**

- 16h : Conseil d'Administration de *Villes de France, Paris*

*Siège de la SMACL*

- 18h : Cérémonie des vœux de *Villes de France, Paris*

*Siège de la MNT*

#### **Elections municipales et communautaires**

15 et 22 mars 2020

## FINANCES



### Réforme de la taxe d'habitation : l'Assemblée rétablit l'indexation en 2020

Point d'achoppement entre le Gouvernement et les principales associations d'élus, qui avait été mis en lumière lors du dernier Comité des finances locales (CFL), le gel en 2020 des valeurs locatives n'est plus de mise.

Suite à la réaction de *Villes de France* et de l'ensemble des associations d'élus du bloc local, la commission des finances de l'Assemblée a finalement proposé une revalorisation forfaitaire de 0,9%, ce qui reste néanmoins légèrement inférieur à l'inflation.

Au départ, l'article 5 du projet de loi de finances prévoyait en effet de ne pas majorer les valeurs locatives des résidences principales en 2020 en fonction du coefficient défini à l'article 1518 bis du code général des impôts. En rupture complète avec les années précédentes, ce gel aurait entraîné une réduction des ressources des collectivités de l'ordre de 250 millions d'euros par an, un manque à gagner considérable.

Dans la mesure où le dispositif prévu par l'article 1518 bis du CGI conduit à utiliser l'indice des prix à la consommation harmonisé qui est supérieur au taux d'inflation constaté en France, il a été proposé de retenir pour 2020 le taux d'inflation prévisionnel en 2019, tel qu'il ressort de l'indice des prix à la consommation, soit 1,1 %.

Par sous-amendement présenté par le rapporteur général de la commission des finances, Joël Giraud, les valeurs locatives utilisées pour le calcul de la taxe d'habitation sur les résidences principales seront toutefois majorées du dernier indice des prix à la consommation (IPC) connu, soit +0,9% pour 2020.

## HABITAT



### Comment les Français vivent-ils dans leur logement ?

Une enquête statistique d'ampleur, sur le logement, vient d'être lancée par le Service de la Donnée et des Études Statistiques (Sdes) du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Celle-ci est effectuée par Ipsos en France métropolitaine depuis le 12 octobre et se poursuivra dans le courant de l'année 2020.

#### Evolution des modes d'habitat

L'objectif de cette enquête historique est d'observer l'évolution des modes d'habitat des Français. Réalisée tous les 4 à 7 ans depuis 1955, l'enquête Logement est une source très riche d'informations statistiques offrant de nombreuses possibilités de comparaison au cours du temps. Elle vient compléter l'information donnée par les enquêtes de recensements, qui ne contiennent pas de données financières (les loyers, les charges, les plans de financement, les revenus).

Elle a pour objet de décrire les conditions de logement des ménages et leurs dépenses en logement. Elle permet ainsi de voir quelle part le logement occupe dans le budget des ménages, quels sont les travaux effectués, quelle opinion les Français ont sur leur logement, quels sont leurs souhaits de mobilité. Elle comporte également une description détaillée de la qualité de l'habitat des ménages.

L'enquête logement de 2013 avait ainsi permis de mettre en lumière que le logement continuait de représenter un part de plus en plus importante dans le budget des ménages, passant de 16,1 % en 2001 à 18,3 % en 2013.

#### Presque six ménages sur dix propriétaires

Près de six ménages sur dix étaient alors propriétaires de leur résidence principale (58 %). Après avoir continuellement augmenté depuis les années 1980, la surface moyenne par logement avait légèrement baissé entre 2006 et 2013. Par ailleurs, la part de logements sans douche ni baignoire tendaient à disparaître (12,2 % encore en 1984 contre 0,4 % en 2013) bien que 160 000 logements n'avaient toujours pas de WC intérieurs.

#### Processus

Un échantillon de 70 000 logements, répartis sur tout le territoire de France métropolitaine (y compris la Corse), a été tiré aléatoirement par l'Insee dans un répertoire statistique de logements constitué à partir de sources administratives. La collecte se fera en face à face au domicile des personnes sélectionnées. Des enquêteurs ou enquêtrices d'Ipsos, muni(e)s d'une carte officielle, rendront visite aux ménages occupant ces logements. Les ménages seront prévenus individuellement par courrier.

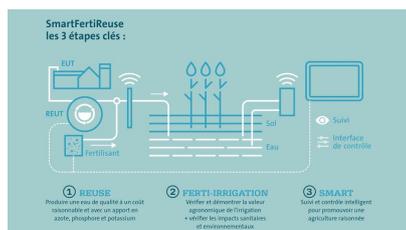
Les premiers entretiens ont démarré le 12 octobre 2019.

Pour toute question des particuliers :

- un numéro vert a été mis en place : 0 800 970 674

- site internet : <http://www.enquete-logement2020.fr>

## ENVIRONNEMENT



### Permettre aux territoires de surmonter la multiplication des sécheresses

Garantir le bien-être de chaque famille, sécuriser l'activité dans les territoires agricoles, réduire l'impact environnemental des industriels... Ces trois enjeux locaux appellent tous à résoudre les tensions qui s'accroissent sur les ressources en eau douce, en conséquence de l'urbanisation, des sécheresses répétées et des dérèglements climatiques. Au-delà de la modification de nos comportements

et de la réduction des consommations, il importe de mieux valoriser la ressource en eau sur l'ensemble de son cycle de vie.

Alors que le climat des territoires change, il faut repenser les usages. Des solutions existent, au premier titre desquelles le retraitement et la réutilisation des eaux usées.

Pour se prémunir des risques de pénurie d'eau, la réutilisation des eaux usées traitées, ou "reuse", constitue l'une des meilleures solutions afin de sécuriser l'accès à l'eau. Une fois traitées, les eaux usées de catégorie A, au sens de la réglementation française, peuvent être destinées à l'irrigation des espaces verts ou des cultures, à la lutte contre les incendies, aux besoins industriels ou encore aux aménagements et rafraîchissements urbains. Aujourd'hui, la réutilisation des eaux usées reste une solution sous-exploitée.

Seulement 0,2 % en France, contre 8 % en Italie, 14 % en Espagne et plus de 80 % en Israël.

Le reuse est une des réponses rationnelles aux pénuries d'eau qui ne cesseront de se répéter sous l'effet des dérèglements climatiques que connaît notre planète et qui affectent le quotidien des citoyens comme des acteurs économiques locaux.

Le "reuse" :

- permet de lutter contre les effets des sécheresses tout en préservant les ressources en eau ;
- contribue au maintien de l'activité économique, agricole, industrielle ou touristique ;
- propose une amélioration du cadre de vie : espaces verts, bassins d'agrément, lutte contre les îlots de chaleur urbain...

[Retrouvez le dossier Veolia](#)

## PATRIMOINE



### Interview de Dominique Garcia, Président de l'INRAP

#### Quelles sont les missions de votre établissement public ?

Chaque année, en France, 700 km<sup>2</sup> sont concernés par des travaux d'aménagement du territoire (routes, carrières, bâtiments publics ou privés...) pouvant entraîner la disparition des vestiges du passé jusqu'alors conservés dans le sous-sol.

Pour recueillir, conserver et étudier ces données patrimoniales avant leur destruction, l'archéologie préventive s'est progressivement structurée répondant ainsi à la double exigence de l'Etat, d'aménagement du territoire et de préservation par l'étude du patrimoine archéologique.

Aujourd'hui, l'Inrap – établissement public sous la tutelle des ministères en charge de la Culture et de la Recherche, assure avec méthode et rigueur la détection et l'étude des sites archéologiques. Il exploite les résultats scientifiques des fouilles archéologiques, et les diffuse auprès des citoyens. Ainsi, nous concourons à l'enseignement, à la diffusion culturelle et à la valorisation du patrimoine auprès de tous.

#### Quels bénéfices villes et intercommunalités peuvent-elles tirer de vos interventions ?

Pendant trop longtemps l'archéologie préventive a été perçue comme une contrainte, puisque la loi oblige l'aménageur à faire des fouilles. Mais aujourd'hui un grand nombre d'élus perçoivent tout l'intérêt d'une meilleure connaissance du patrimoine ancien de leur commune.

Les échanges étroits avec les archéologues de l'Inrap permettent d'anticiper les interventions, d'intégrer l'opération archéologique au projet d'aménagement et de valoriser les découvertes auprès des citoyens.

Les maires ont conscience de l'importance d'ancrer leur collectivité dans sa propre histoire et le patrimoine archéologique permet de créer du lien avec le citoyen, de donner une identité à certaines communes périurbaines ou rurales, donc une richesse culturelle. Les attraits patrimoniaux ne sont pas délocalisable et constituent, de fait, un réel atout pour le développement local.

## Pouvez-vous nous donner quelques exemples de valorisation archéologiques en lien avec le plan national « Action en cœur de ville » ?

Par essence, le partage des connaissances historiques grâce aux interventions archéologiques est apte à renforcer l'identité patrimoniale des villes moyennes et ancrer dans le temps long leur rôle moteur dans le développement du territoire. Les élus savent qu'en matière de valorisation et de médiation, l'Inrap apportera ses ressources scientifiques et ses moyens de communication. Récemment, nos fouilles réalisées à Saint-Dizier, à Narbonne, à Poitiers, à Saint-Brieuc ou à Auch - parmi des dizaines d'autres exemples - ont permis de partager de belles découvertes avec les citoyens mais aussi de donner un coup de projecteur national - voire international - sur un patrimoine jusqu'alors méconnu.

De façon directe, les moyens octroyés pour améliorer les conditions de vie et la politique de vitalisation, des cœurs de ville, s'ils sont adossés à des actions archéologiques maîtrisées permettent d'aboutir sur un projet équilibré : un bel avenir qui ne tourne pas le dos à un riche passé.

### Exemples de projet :

- [Saint-Dizier](#)
- [Narbonne](#)
- [Poitiers](#)
- [Auch](#)

## NUMÉRIQUE



### Un AMI sur la data city à l'échelle des villes moyennes

La donnée est au cœur des projets smart city et cette dernière n'est pas réservée aux métropoles.

La Banque des Territoires lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur les usages de la donnée dans les villes moyennes. Ciblent les villes du programme Action Cœur de ville (ACV), il vise à explorer "l'apport des données, tant dans l'aide à la décision publique que dans l'optimisation ou la création de services,

afin de qualifier ou de répondre aux problématiques récurrentes de ces territoires : revitalisation du commerce de proximité, mobilité, offre culturelle ou encore logement »

Concrètement, cet AMI s'adresse aux villes du programme ACV souhaitant utiliser des données pour créer des applications nouvelles, enrichir un service existant ou élaborer des diagnostics, en particulier sur les grandes thématiques du programme ACV commerce, mobilité, culture et logement.

Un jury sélectionnera les collectivités retenues dans ces expérimentations à partir du 3 décembre 2019.

[Télécharger le dossier de candidature](#)

## ACTION CŒUR DE VILLE



### Les synthèses des Rencontres de Arras sont publiées

Pour la deuxième année, la Banque des Territoires a réuni les élus du programme à Arras le 1er octobre dernier autour de 30 ateliers sur les thématiques suivantes : le commerce de proximité, le foncier, l'innovation, le logement, la mobilité ou encore le portage de projet. Ces ateliers ont permis des échanges et des partages d'expérience sur des sujets opérationnels et répondant aux enjeux des territoires.

Retrouvez ci-dessous les synthèses et podcast de chacun de ces ateliers [en ligne](#) depuis le 8 octobre dernier.

## GRAND PRIX DE LA REVUE DES COLLECTIVITÉS LOCALES 2019



### Appel à candidatures pour le Grand Prix de la Revue des Collectivités Locales 2019

Depuis 2015, la Revue des Collectivités Locales (RCL) et son partenaire *Villes de France* récompensent des villes et agglomérations de 10 000 à 250 000 habitants, ainsi que leur principal maître d'œuvre, pour des réalisations urbaines qui contribuent à améliorer la qualité de vie de leurs concitoyens.

Pour cette 5e édition, les réalisations remarquables seront récompensées dans

les domaines suivants :

- Mobilité ;
- Environnement ;
- Attractivité ;
- Equipement public ;
- Aménagement / Cadre de vie.

Les lauréats désignés par notre jury d'experts seront récompensés lors d'une soirée de gala en décembre prochain.

[Candidatez ICI](#)

## ENVIRONNEMENT



### Questionnaire « Végétal dans la planification urbaine » ouvert jusqu'à la fin du mois d'octobre 2019

Le végétal et les espaces de nature constituent une des solutions face aux défis environnementaux (biodiversité, climat) et paysagers (qualité du cadre de vie). Parmi les leviers à disposition des collectivités, les documents de planification (PLU/PLUi, SCoT, etc) sont incontournables pour affirmer leurs ambitions et conforter la place du végétal dans les aménagements urbains publics et privés.

Pour mieux identifier les pratiques et les besoins des collectivités, Plante & Cité lance, avec l'appui de nombreux partenaires, une enquête nationale. Ouverte jusqu'au 31 octobre 2019, elle s'adresse aux élus et aux responsables techniques des collectivités. Les résultats permettront l'élaboration de recommandations opérationnelles pour favoriser l'appropriation des bonnes pratiques à différentes échelles dans les territoires.

[Note d'information](#) et [lien direct](#)